



FICHE DIPLÔME

MERCI DE COMPLETER LES ELEMENTS CI-APRES

1) La formation

a - Titre de la formation :

Direction de Projets ou d'Établissements Culturels, Parcours Arts et Cultures, Niveau Master (BAC + 5), Master DPEC.

b - Code et intitulé RNCP

RNCP : 34104

Domaine : Master Sciences Humaines et Sociales,

Mention : Direction de projets ou d'établissements culturels,

Parcours : Arts et Cultures

c- Organisme certificateur

Université de Bourgogne

2) Objectifs de la formation :

Le Master Direction de Projets ou Établissements Culturels parcours Arts et Cultures (AC) assure une socialisation professionnelle et scientifique d'étudiants se destinant aux métiers de l'expertise dans le domaine de l'action culturelle pour des débouchés professionnels tels que chargés d'études, chefs de projet culturel, experts auprès des collectivités publiques et leurs établissements publics, secrétaires généraux. Il donne aussi une base théorique et une connaissance du champ professionnel solides aux étudiants qui souhaitent préparer les concours de la fonction publique territoriale ou un doctorat.

L'organisation de l'enseignement permet une alternance en entreprise tout au long de l'année universitaire et optimise ainsi l'insertion professionnelle des étudiants.

Le public ciblé en deuxième année (Parcours Arts et Culture) correspond à des étudiants de formation initiale sortant de la première année de Master ou à des demandeurs d'emploi en reprise d'études.

L'apprentissage répondrait aux besoins du tissu socio-économique : structures culturelles (musées, théâtres, salles de musiques actuelles, opéras, ...) ou collectivités territoriales. En effet, pour ce parcours « Arts et Culture », le département Denis Diderot ne peut pas répondre à la demande du milieu professionnel par rapport à cette modalité d'alternance qu'est l'apprentissage.

Aptitudes :

- Etre capable de concevoir une stratégie de développement de projets culturels ;
- Etre capable de définir une politique d'action culturelle, de communication, de politiques tarifaires adaptées aux objectifs visés, de projets d'accompagnement des œuvres ;
- Etre capable de conduire des projets complexes dans le secteur des arts et de la culture ;
- Etre capable de concevoir une stratégie de recherche de financements (subventions, mécénat...) ;
- Savoir mettre en œuvre une stratégie globale permettant d'élargir l'accès aux œuvres à de nouveaux publics ;
- Savoir manager une organisation culturelle (mobiliser les ressources financières, humaines, de marketing ...) ;
- Connaître les fonctions de production, médiation et distribution de structures artistiques et/ou culturelles.

Compétences :

- Comprendre et analyser les enjeux culturels, managériaux, politiques sociaux et économiques propres aux dispositifs culturels ;
- Savoir distinguer et comprendre l'organisation financière, institutionnelle, juridique, et économique des institutions et entreprises culturelles ;
- Mobiliser les outils adaptés pour concevoir et mettre en œuvre un projet culturel ;
- Savoir appliquer les techniques pour établir un diagnostic en vue de concevoir des actions de développement ou de diversification des publics ;
- Concevoir des outils d'évaluation des actions menées ;
- Utiliser les outils pour assurer le suivi administratif et budgétaire d'un projet culturel ;
- Identifier et utiliser avec efficacité les différents processus de management (financement, marketing) pour élaborer des programmes d'actions ciblées.

3) Débouchés et éventuelles possibilités de poursuite de parcours :

Types d'emplois accessibles :

- Responsable du service des publics ou de l'action culturelle ;
- Chargé de communication ;
- Chargé de médiation ;
- Chargé de mécénat et de partenariats ;
- Chef de projets (association, collectivités territoriales...) ;
- Chargé de mission en ingénierie culturelle ;
- Chargé de développement territorial et culturel ;
- Administrateur, gestion d'une structure culturelle ;
- Direction d'une structure culturelle.

4) Durée de la formation et rythme de l'alternance :

Durée de la formation en heures : La durée de la formation est de 405 heures.

Dates ou période de démarrage/fin de la formation :

La formation débute la 3^{ème} semaine de septembre et se termine fin mars. A partir de fin mars, les étudiants doivent effectuer un stage en milieu professionnel d'au moins 12 semaines ou,

dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de professionnalisation, les étudiants sont en immersion dans une structure culturelle. En fin de formation, ils rédigent un mémoire qu'ils soutiennent devant un jury composé de deux enseignants et d'un professionnel.

Rythme de l'alternance : 15 jours de formation/15 jours en entreprise (pour détails cf calendrier).

5) Programme :

Deuxième année de master DPEC, parcours Arts et Cultures

Semestre 3

UE1 : Epistémologie

UE2 : Approche managériale du secteur culturel

UE3 : Approche de l'art, de la culture et du patrimoine

UE4 : Méthodologie

UE5 : Spécifique parcours (politiques culturelles, art et culture dans la globalisation, programmation, production et diffusion du spectacle vivant)

Semestre 4

UE6 : Approfondissements thématiques

UE7 : Théories et modèles alternatifs dans le champ des arts et de la culture

UE8 : Méthodologie

UE9 : Recherche

UE10 : Encadrement stages et projets

6) Méthodes pédagogiques :

L'enseignement se dispense sous forme de cours magistraux et/ou travaux dirigés. Des modalités de pédagogie inversée permettent la mise en place de projets culturels de la part des étudiants.

La formation alterne des enseignements théoriques et pratiques par cours, propose des conférences et des visites de terrain, favorise la réalisation de travaux de groupe, la participation à des séminaires et l'enseignement à distance.

7) Modalités d'évaluation et conditions obligatoires pour valider le diplôme :

L'assiduité des étudiants est obligatoire. L'évaluation des étudiants se fait par contrôle terminal (partiels) ou par contrôle continu en fonction de la fiche filière.

Un mémoire de fin d'études est soutenu devant un jury mixte : professionnel/enseignants.

8) Taux d'obtention du diplôme et taux d'insertion : Non concerné pour les demandes d'ouvertures.

9) Coûts pour l'apprenti :

UB : CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus) uniquement.

10) Pré-requis :

L'étudiant doit attester d'une expérience de stages dans le secteur des arts et de la culture : connaissance du secteur, contact avec les acteurs de la culture, vécu de missions dans une structure culturelle.

L'étudiant doit faire preuve de son adaptabilité au travail de groupes, de son ouverture d'esprit et d'une grande autonomie.

11) Procédure d'admission :

La procédure d'admission repose sur un examen des candidatures. L'étudiant a la possibilité de signer ensuite un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Les candidatures sont étudiées sur dossiers et sur les résultats académiques passés. L'expérience de stages ou l'expérience professionnelle, dans le secteur des arts et de la culture, sont à privilégier.

12) Dossier de candidatures :

Dépôt du dossier sur e-candidat

Dates : fin février au 6 juin

13) Moyens mobilisés pour la recherche du contrat d'apprentissage :

Une base de données de professionnels a été créée et aide le responsable pédagogique à prospecter les professionnels pour les contrats d'apprentissage à partir du mois de mars-avril (contacts, relance, veille ...).

14) Moyens mobilisés au cours de la formation pour faciliter la recherche d'emploi :

Des séminaires sont organisés sur la présentation des métiers.

Un ingénieur de recherche aide à l'insertion professionnelle des étudiants.

15) Livret d'accueil

Disposez-vous d'un livret d'accueil ? **NON**

16) Livret d'apprentissage

Dans le cas d'une demande d'ouverture souhaiteriez-vous vous bénéficier du livret d'apprentissage proposé par le CFA sous forme électronique ?

X Oui Non

17) Accessibilité pour les personnes en situation de handicap

Les locaux sont-ils accessibles aux personnes à mobilité réduite ? **OUI**

Pour les autres besoins d'adaptation liés à une situation de handicap, il faut s'adresser au référent handicap du CFA SUP Bourgogne (voir avec Sandrine ISSARTEL) afin de proposer un accompagnement adapté pour favoriser le parcours de formation en apprentissage.

18) Coordonnées

Directeur de l'UFA

Nom :

Prénom :

Téléphone : :

Email :

Responsable pédagogique

Nom : BOURGEON-RENAULT

Prénom : Dominique

Téléphone : 06 87 82 92 10

Email : dominique.bourgeon-renault@u-bourgogne.fr

Assistant

Nom : KULISIC

Prénom : Lucas

Téléphone : 03 80 58 98 74

Email : lucas.kulisic@u-bourgogne.fr

Merci. Pour toutes questions, veuillez contacter Sandrine ISSARTEL au 03 80 39 69 12
s.issartel@cfasupbourgogne.fr